ÉCHANTILLONNAGE E01

EXERCICE N°4 Des maths en justice! (Le corrigé)

En 1976, un accusé d'origine mexicaine condamné pour différents crimes au Texas attaqua le jugement sous le motif que la désignation des jurés dans l'état tu Texas était discriminatoire pour les Américains d'origine mexicaine.

Son argument était que ceux-ci n'était pas pas suffisamment représentés dans les jurys populaires.

À cette époque, au Texas, 79,1 % de la population était mexico-américaine, et parmi les 870 personnes convoquées en tant que « grands jurées » (sur une période de 11 ans), 339 étaient d'origine mexicaine.

La constitution des jurys pouvait-elle être considérée comme impartiale ?

Je me suis demandé si je devais laisser cet exercice, puisque son but est de susciter le débat...en classe...

J'explique rapidement :

On calcule la proportion $\frac{339}{870} \approx 0.39$ (soit 39%) et on constate qu'on est bien en dessous des

79,1 %...

Et là bien sûr : « C'était pas impartial, c'est honteux ! »

Et évidemment, si on s'arrête là c'est normal...

Sauf que, après vérification (car c'est une histoire vraie), il se trouve que l'argument de l'accusé a été rejeté.

« C'est normal puisque c'est pas impartial! »

Et en fait...

Sur la période de 11 ans la proportion d'Américains d'origine mexicaine a évolué et il se trouve qu'il y a des conditions pour être jury :

- être âgé de plus de 18 ans ;
- posséder la nationalité américaine ;
- être un résident du district où a lieu le procès depuis un an minimum ;
- parler anglais et savoir le lire et l'écrire correctement.

L'accusation a d'ailleurs utilisé cet argument en s'appuyant sur le fait que 56 % répondaient aux critère. Ce fut sans succès car l'écart reste encore trop important...

Au final, voici ce qu'a écrit la cour suprême :

« étant donné les nombreuses facettes de la motivation humaine, il serait peu approprié de pendre comme loi établie que des humains appartenant à un groupe ne pratiqueront pas de discrimination à l'égard des membres d'un autre groupe »

Ce qu'il faut retenir (au delà du fait que « la justice, c'est compliqué! »):

Le fait qu'un calcul soit vrai n'est pas un argument tant que l'on a pas vérifié qu'il correspond bien à ce que l'on veut démontrer.